



Calcul de la prestation compensatoire

Par **gypsy710**, le **15/04/2009** à **17:58**

Bonjour,

mon mari et moi divorçons par consentement mutuel ; il m'est difficile de chiffrer une prestation compensatoire raisonnable compte tenu des éléments suivants (les principaux) :

- j'ai 55 ans, et j'ai suivi mon mari pour son emploi, j'ai eu trois enfants (16, 21 et 24) que j'ai pratiquement complètement élevés à la maison ; je suis secrétaire de direction trilingue de formation, mais en fait n'ai travaillé que quelques années à cause de cette situation...

- actuellement, et depuis 8 ans environ, j'ai repris une activité (pas dans un bureau, en France on ne veut pas de vieux !!) en qualité de représentante, je suis rémunérée à la commission, sans fixe, dans l'éducatif (donc saisonnier), en bref je gagne environ 700 euros par mois (avec des frais essence à déduire de ce montant)

- ma simulation retraite m'annonce... 686 euros/mois en 2018

- mon mari est fonctionnaire, gagne 2400 euros/mois, ne paye pratiquement rien en chauffage, éclairage, gaz, téléphone, frais remboursés (dont essence) et vacances à bon marché... etc..., ce qui facilite le quotidien !

- les parents de mon mari (fils unique) lui ont donné leur maison (au moins 250000 euros, ils en ont l'usufruit, ils possèdent aussi beaucoup d'antiquités de valeur, un appartement qu'ils louent dans une grande ville (185000 euros environ) et des liquidités dont j'ignore le montant...

- Nous sommes mariés depuis 1991 ; vie commune depuis 1982 ; nous avons eu notre premier enfant en octobre 1984

- j'ai découvert fin 2006 que j'étais atteinte d'ostéoporose avancée (gros risques de fractures "spontanées") et suis un traitement sans doute à vie..

Pouvez-vous me donner une fourchette pour ce calcul, compte tenu du fait que mon mari doit encore prendre en charge la fin des études des deux derniers.. ?

Merci infiniment

gypsy710